

DISPOSITIF FISAC : AVENANT N° 1

Rapporteur : Madame Michèle DUCLOY, Vice-Présidente en charge des questions économiques

Vu la délibération en date du 13 octobre 2017 autorisant le président à signer toutes pièces ou documents afférents au dispositif FISAC.

Pour rappel, 16 signataires publics et privés ont participé à l'élaboration de ce programme d'actions visant en priorité à accompagner les commerçants et artisans du Pays du Calais (hors ville de Calais, déjà porteur d'un FISAC) mais aussi à redynamiser les milieux ruraux et péri urbains touchés par le déclin des activités de commerce, d'artisanat et de services.

Construit autour de 5 axes stratégiques, ce plan prend corps à travers des fiches actions visant à :

- rénover, aménager et moderniser pour préserver et accroître l'attractivité. (Axe 1),
- dynamiser le tissu local. (Axe 2),
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales ciblées et accompagner les artisans/commerçants aux problématiques liées au numérique. (Axe 3),
- observer et communiquer (Axe 4),
- piloter et évaluer le dispositif (Axe 5).

Le bilan intermédiaire au 31/12/2021 :

CONVENTION CADRE			BILAN INTERMEDIAIRE au 31/12/2020			
Natures des actions	Nombre de projets conventionnés	Montants des subventions cumulées	Nombre de projets débutés	%	Subventions payées	%
Fonctionnement	20	69 410 €	6	30%	14 178.49 €	20%
Investissement	13	160 702 €	8	66 %	50 539.46 €	31%
TOTAL	33	230 112 €	14	42%	64 717.95 €	28%

Suite à la crise sanitaire, l'Etat a décidé d'étudier la possibilité de redéployer les crédits non utilisés pour les collectivités et EPCI bénéficiaires du FISAC vers des actions jugées plus prioritaires.

En accord avec l'ensemble des signataires, l'avenant n°1 a été signé le 29/04/2021.

Les nouvelles actions éligibles ont pu débuter à partir du 1^{er} mars 2021.

La nouvelle convention financière est annexée à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de prendre acte de cet avenant n°1.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 14 juin 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 14 juin 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 15 juin 2021

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 18/06/2021
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2021

Le premier juin de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Madame Nicole CHEVALIER pour le vote du compte administratif.

Étaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS (pouvoir Mr EL HAIMEUR), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Guy BEGUE

ANNEXE

FISAC DU PAYS DU CALAISIS

Décision n°18-0254

	CONVENTION CADRE			AVENANT N°1			
	Base subventionnable	FISAC accordé	Taux	Nouvelle base subventionnable	FISAC accordé	Taux	Propositions
Investissement							
1.1 Rénovation place de marché hebdomadaire <i>Porteur : commune d'Ardres</i>	209 951,00 €	2 771,00 €	1,32%	209 951,00 €	2 771,00 €	1,32%	Maintien
3.1 Rachat et modernisation de la dernière boulangerie <i>Porteur : Commune de Rumingham</i>	151 130,00 €	26 674,00 €	17,65%	151 130,00 €	26 539,21 €	17,56%	Maintien + transfert de 134,79 €
1.2 Aménagements cyclables <i>Porteur : Commune de Marck</i>	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	Maintien
3.1 Construction du local de boucherie <i>Porteur : Commune de Nortkerque</i>	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	Ajournée
3.3 Signalétique commerciale et artisanale <i>Porteur : CCRA</i>	30 000,00 €	6 000,00 €	20,00%	- €	- €	0,00%	Maintien + transfert de 6 000 €
3.3 Signalétique commerciale et artisanale <i>Porteur : Commune de Coulogne</i>	20 000,00 €	4 000,00 €	20,00%	20 000,00 €	4 000,00 €	20,00%	Maintien
2.1 Aides directes à la rénovation des locaux <i>Porteur : CCPO</i>	120 000,00 €	24 000,00 €	20,00%	120 000,00 €	24 000,00 €	20,00%	Maintien
2.1 Aides directes à la rénovation des locaux <i>Porteur : CCRA</i>	400 000,00 €	36 000,00 €	9,00%	450 000,00 €	45 000,00 €	10,00%	Maintien + complément de 9 000 €
1.1 Rénovation place de marché hebdomadaire <i>Porteur : Commune d'Audruicq</i>	28 571,00 €	2 857,00 €	10,00%	28 571,00 €	2 857,00 €	10,00%	Maintien
3.3 Signalétique commerciale et artisanale <i>Porteur : CCPO</i>	400 000,00 €	40 000,00 €	10,00%	172 844,95 €	34 568,99 €	20,00%	Maintien + transfert de 5 431,01 €
1.1 Rénovation place de marché hebdomadaire <i>Porteur : Commune de Marck</i>	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	Maintien
1.2 Aménagement d'une zone bleue <i>Porteur Marck</i>	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	Ajournée
3.1 Rachat et modernisation du dernier café épicerie presse <i>Porteur : Commune de Bonningues Les Calais</i>	120 000,00 €	4 400,00 €	12,00%	120 000,00 €	14 229,25 €	11,86%	Maintien + transfert de 170,50 €
3.3 Signalétique commerciale et artisanale <i>Porteur : Commune de Marck</i>	20 000,00 €	4 000,00 €	20,00%	20 000,00 €	4 000,00 €	20,00%	Maintien
Travaux d'accessibilité du dernier commerce de proximité <i>Porteur : commune de Bonningues les Calais</i>	- €	- €	0,00%	12 000,00 €	2 736,55 €	22,80%	Ajout

ANNEXE

TOTAL	1 499 652,00 €	160 702,00 €	9%	1 304 496,95 €	160 702,00 €	10%	
Fonctionnement							
5.3 Création d'un poste de manager du commerce - coordinateur du dispositif FISAC à l'échelle du Pays du Calais <i>Porteur : SyMPaC</i>	40 000,00 €	12 000,00 €	30,00%	50 000,00 €	15 000,00 €	30,00%	Maintien + ajout de 3 000 €
2.4 et 5.1 Création d'une base de données sur les locaux vacants <i>Porteur : SyMPaC</i>	10 500,00 €	2 962,00 €	28,21%	10 500,00 €		0,00%	Ajournée + transfert de 2 962 €
3.2 Valorisation des marchés de plein air "J'aime mon marché" <i>Porteur : CPETI</i>	12 600,00 €	2 520,00 €	20,00%	4 429,15 €	885,83 €	20,00%	Maintien + transfert de 1 634,17 €
3.5 Journée Nationale du commerce de proximité <i>Porteur : 3 unions commerciale)</i>	7 981,00 €	1 596,00 €	20,00%	7 981,00 €	1 596,00 €	20,00%	Maintien
3.5 Programme d'animations et d'évènements <i>Porteur : UC Audruicq</i>	15 000,00 €	3 000,00 €	20,00%	15 000,00 €	3 000,00 €	20,00%	Maintien
3.5 Programme d'animations et d'évènements <i>Porteur : CPETI</i>	111 000,00 €	11 100,00 €	10,00%	183 000,00 €	18 300,00 €	10,00%	Maintien et complément de 7 200 €
2.2 diagnostics d'entreprises <i>Porteur : CCRA</i>	30 000,00 €	6 000,00 €	20,00%				Maintien (CCI/CMA) + transfert de 6 000 €
3.5 Programme d'animations et d'évènements <i>Porteur : UC d'Ardres</i>	7 155,00 €	2 147,00 €	30,01%	7 155,00 €	2 147,00 €	30,01%	Maintien
4.3 Elaborer et mettre en œuvre un programme de fidélisation <i>Porteur : UC d'Ardres</i>	5 000,00 €	1 500,00 €	30,00%			0,00%	Ajournée + transfert de 1 500 €
2.2 Diagnostics d'entreprises <i>Porteur : CCPO</i>	30 000,00 €	6 000,00 €	20,00%	15 000,00 €	3 000,00 €	20,00%	Maintien
3.5 Projet de local d'accueil <i>Porteur : UC de Marck</i>	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	Suppression
3.4 et 3.5 Programme d'animations et d'évènements <i>Porteur : Marck</i>	7 950,00 €	1 785,00 €	22,45%	7 950,00 €	1 785,00 €	22,45%	Maintien
5.2 Mettre en place une veille urbanistique et réglementaire <i>Porteur : SyMPaC</i>	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	Ajournée
3.4 Création et relance des UC <i>Porteur : SyMPAC</i>	40 000,00 €	8 000,00 €	20,00%	- €	- €	0,00%	Ajournée + transfert de 8 000 €
4.3 Conférence sur l'e-économie	9 000,00 €	1 800,00 €	20,00%	- €	- €	0,00%	Suppression + transfert de 1

ANNEXE

<i>Porteur : SyMPaC</i>							800 €
4.2 Application "Too good to go" <i>Porteur: SyMPaC</i>	10 000,00 €	3 000,00 €	30,00%	- €	- €	0,00%	Suppression + transfert de 3 000 €
6.2 Etude d'évaluation des impacts du programme <i>Porteur : SyMPaC</i>	20 000,00 €	6 000,00 €	30,00%	20 000,00 €	6 000,00 €	30,00%	Maintien
Actions de communication liées au lancement de la plateforme d'e-commerce <i>Porteur : CPETI</i>	- €	- €	0,00%	3 000,00 €	900,00 €	30,00%	Ajout
Réalisation d'une vidéo promotionnelle des commerçants du territoire de la CCRA <i>Porteur : CPETI</i>	- €	- €	0,00%	3 000,00 €	900,00 €	30,00%	Ajout
Création et abonnement à une solution numérique d'e-commerce <i>Porteur : CCPO</i>	- €	- €	0,00%	15 000,00 €	4 500,00 €	30,00%	Ajout
Actions de communication liées au lancement de la solution numérique d'e-commerce <i>Porteur : CCPO</i>	- €	- €	0,00%	5 000,00 €	1 500,00 €	30,00%	Ajout
Actions de communication afin de promouvoir les commerçants et artisans locaux <i>Porteur : CCPO</i>	- €	- €	0,00%	10 000,00 €	3 000,00 €	30,00%	Ajout
Création et abonnement à une plateforme d'e-commerce <i>Porteur : Marck</i>	- €	- €	0,00%	31 000,00 €	6 621,54 €	21,36%	Ajout
Mise en œuvre du chèque malin <i>Porteur : UC de Marck</i>	- €	- €	0,00%	915,42 €	274,63 €	30,00%	Ajout
TOTAL	356 186,00 €	69 410,00 €	15%	388 930,57 €	69 410,00 €	18%	
Total investissement + fonctionnement	1 855 838,00 €	230 112,00 €		1 693 427,52 €	230 112,00 €		

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 1^{er} juin 2021
Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET